

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Relative à l'ouverture du crédit d'un montant de CHF 130'700.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide :

à la majorité simple
par 12 oui, 0 non, 0 abstention soit à l'unanimité
sur 13 conseillères municipales et conseillers municipaux présents à la séance

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 130'700.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2027.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

DÉLAI RÉFÉRENDAIRE AU 06.02.2026

La Présidente

Laura Mathil

Le Secrétaire

Christophe Mage

Annexe 2 : Contributions annuelles à verser au FIDU pour l'année 2026

	ALIMENTATION 2026 DU FIDU
AIRE-LA-VILLE	37'800
ANIERES	291'000
AVULLY	41'600
AVUSY	45'800
BARDONNEX	85'300
BELLEVUE	235'800
BERNEX	366'500
CAROUGE	1'427'000
CARTIGNY	35'400
CELINEY	63'200
CHANCY	42'200
CHENE-BOUGERIES	1'531'100
CHENE-BOURG	264'300
CHOULEX	100'400
COLLEX-BOSSY	50'400
COLLONGE-BELLERIVE	605'500
COLOGNY	1'041'800
CONFIGNON	175'200
CORSIER	573'700
DARDAGNY	44'500
GENEVE	7'913'000
GENTHOD	357'500
GRAND-SACONNEX	446'200
GY	19'800
HERMANCE	70'900
JUSSY	130'700
LACONNEX	21'100
LANCY	1'634'100
MEINIER	106'900
MEYRIN	1'849'100
ONEX	501'500
PERLY-CERTOUX	105'300
PLAN-LES-OUATES	1'172'200
PREGNY-CHAMBEZY	256'400
PRESINGE	49'100
PUPLINGE	92'900
RUSSIN	56'300
SATIGNY	327'100
SORAL	30'600
THONEX	578'200
TROINEX	111'700
VANDOEUVRES	275'400
VERNIER	1'915'600
VERSOIX	433'800
VEYRIER	486'100
TOTAL	26'000'000